



MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Vous me faites un doigt d'honneur,

c'est comme ça que
vous me dites **MERCI ?**

Menacer des agents de l'État, les intimider ou porter atteinte à leur intégrité physique, est passible de 3 ans de prison et 45 000 € d'amende. Chaque jour, les agents des DIR interviennent sur la route pour votre sécurité.

RESPECTEZ LEUR TRAVAIL, RESPECTEZ-LES.